Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 96 (1960)

Heft: 31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 10 SEPTEMBRE 1960 XCVIe ANNEE — No 31

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

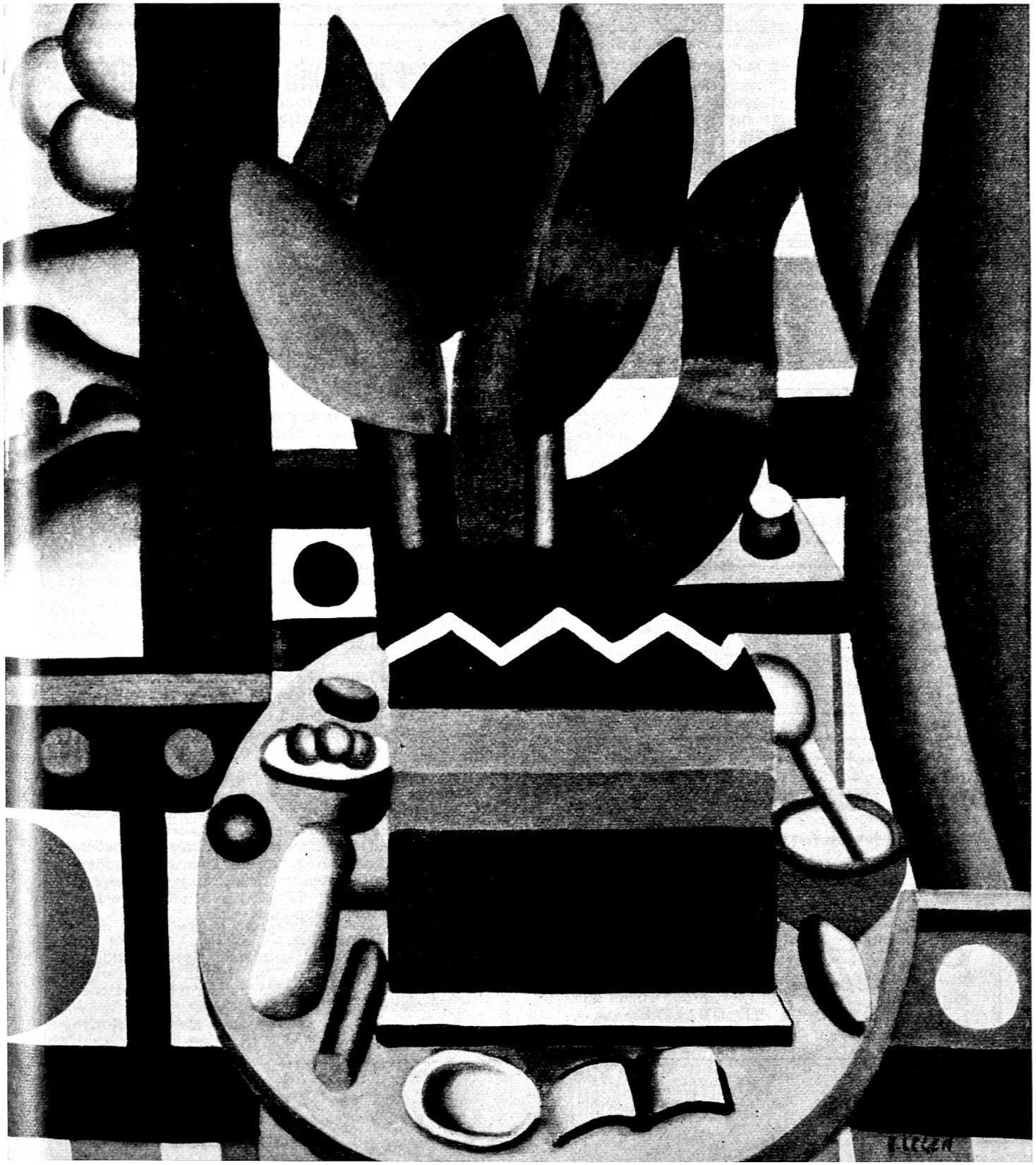

HOTEL DU PRÉ PETITJEAN

(Auberge de Jeunesse)

MONTFAUCON (Jura)

Endroit idéal et avantageux pour courses scolaires et camps de vacances

Tél. (039) 4 81 06

Famille Louis Bregnard

L'école de langue française de Berne

met au concours un poste de

professeur de l'enseignement secondaire en sciences et mathématiques

Entrée en fonction : 17 octobre 1960 ou ultérieurement.

Les intéressés voudront bien présenter leurs offres de service (en joignant curriculum, références et prétentions de salaire) à **M. E. Ducret**, président de la SELF, **Bremgarten / BE.**

Délai d'inscription : 20 septembre 1960.

Votre bulletin a besoin sur la place de **Genève** d'un

acquisiteur

pour sa publicité.

Nous serions heureux de nous assurer cette collaboration si nécessaire à la vie du journal. Prière de demander tous renseignements utiles auprès de l'Administration des annonces, Imprimerie Corbaz S.A., Montreux.

Gewerbeschule der Stadt Zürich

Auf Beginn des Schuljahres 1961/62, mit Amtsantritt am 24. April 1961, sind an der Abteilung für Verkaufspersonal

a) **drei hauptamtliche Lehrstellen für geschäftskundliche Fächer**

b) **eine hauptamtliche Lehrstelle für Französisch**

zu besetzen. Die Unterrichtstätigkeit umfasst die Fächer

a) Deutsch und Korrespondenz, Rechnen, Buchführung, Staats- und Wirtschaftskunde, Verkaufskunde.

b) Französisch (event. zusätzlich Englisch oder Italienisch).

Anforderungen

a) Handelslehrerdiplom oder gleichwertige Ausbildung

b) Diplom für höheres Lehramt oder Fachlehrerdiplom oder bei französischer Muttersprache Sekundarlehrerpatent.

Verpflichtung

Die wöchentliche Pflichstundenzahl beträgt für Lehrerinnen 25, für Lehrer 28. Mit der Wahl ist die Verpflichtung zur Wohnsitznahme in der Stadt Zürich und zur Absolvierung eines Praktikums im Detailhandel verbunden, sofern diese Verpflichtung nicht schon erfüllt ist.

Besoldung

Lehrerinnen	Fr. 14 760 bis Fr. 19 500
Lehrer	Fr. 16 464 bis Fr. 21 744
Kinderzulage	Fr. 240 im Jahr

Die Alters- und Hinterbliebenenversicherung und die Anrechnung der bisherigen Tätigkeit sind durch Verordnungen geregelt.

Anmeldung

Anmeldungen mit der Anschrift « Lehrstelle an der Abteilung Verkaufspersonal » sind bis Ende September 1960 dem Vorstand des Schulamtes, Postfach Zürich 23, einzureichen.

Der handschriftlichen Bewerbung sind beizulegen : genaue Angaben der Personalien, Photographie, Darstellung des Bildungsganges und der bisherigen Tätigkeit, Studienausweise, Diplome und Zeugnisse.

Auskunft erteilt Dr. O. Müller, Vorsteher der Abteilung Verkaufspersonal. Sprechstunden : Mittwoch 18-19 Uhr, im Schulhaus Lagerstr. 41, Zimmer 234, oder nach telephonischer Vereinbarung (Tel. 25 74 02).

Der Direktor.

Vous qui désirez un bel ouvrage relié à tirage limité, adressez-vous à la

LIBRAIRIE WILLE

tél. 2 46 40 — 33, rue Léopold-Robert

La Chaux-de-Fonds

qui vous présentera le « Club des Editeurs » et le « Livre Club ».

CHAUMONT

à 30 min. de Neuchâtel par funiculaire ou 15 min. en auto

Hôtel Chaumont et Golf

Menus soignés — Service à la carte

Au bar : ses quick-lunchs — 70 lits

Tél. (038) 7 59 71 (72) A. BOIVIN

Nos voyages organisés

Projets et devis sans engagement

Conditions spéciales pour sociétés, écoles, pensionnats, etc.

Nyon . Téléphone 9 51 49

▶ AGENCE A LAUSANNE : 6, RUE NEUVE — TÉL. 23 10 77

Envois à choix

TRICOTAGES ET SOUS-VÊTEMENTS DE QUALITÉ

Partie corporative

SPR - COMITÉ CENTRAL

Congrès SPR, Bienne 1962

VERS UNE ÉCOLE ROMANDE

Nous rappelons à ceux qui l'auraient oublié que ce titre un brin ambitieux est le thème dont se nourrira le congrès de Bienne au printemps 1962. Suivant une proposition vaudoise vigoureusement appuyée par les Neuchâtelois, les délégués romands n'ont pas craint de lancer la SPR dans une entreprise fort complexe, mais passionnante.

Il s'agira donc, en premier objectif, d'étudier les moyens d'harmoniser dans toute la mesure du possible nos diverses organisations scolaires cantonales. Mais le Comité central romand juge insuffisante cette seule recherche de solutions partielles qui laisseraient intactes les structures cantonales dans leur anachronique disparité.

Il estime le moment venu d'unir dans une action commune les efforts déployés sur les plans cantonaux pour adapter l'école aux contingences actuelles et futures. Qu'à Genève, Lausanne, Neuchâtel, des collègues soient au travail et donnent le meilleur d'eux-mêmes à cette tâche, c'est réjouissant. Mais que ces travaux s'allient, se complètent en se fécondant par une collaboration intercantonale, la cause de l'Ecole ne pourra qu'y gagner.

Que résultera-t-il de cette intention marquée des dirigeants SPR de faire œuvre commune sur le plan romand ? L'avenir le dira, mais si l'on juge de l'état d'esprit avec lequel la **Commission intercantonale du rapport 62** s'est mise au travail, un grand espoir est permis. Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui. Régulièrement, à cette place, des indications vous seront données sur l'activité de cette équipe de collègues bien décidés à faire avancer la cause qu'on leur a confiée.

En voici la liste :

Président et rapporteur général : Jean-Pierre Rochat, maître primaire supérieur, Blonay.

Vaud : Georges Ehinger, maître primaire supérieur, Lausanne ; Edmond Zimmermann, instituteur, Prangins.

Genève : Mlle Louisa Cordier, institutrice, Chambésy ; Mlle Monique Ducret, institutrice, Carouge ; Jean-Jacques Probst, instituteur, Genève.

Neuchâtel : Claude Grandjean, instituteur, Travers ; Edmond Jaquet, maître cl. dével., La Chaux-de-Fonds.

Jura bernois : Henri Devain, instituteur, La Ferrière ; Charles Jeanprêtre, instituteur, Bienne ; Luc Monnier, maître secondaire, Bienne.

D'autre part, soucieux d'associer à notre effort tous les milieux scolaires de Suisse romande, le C.C. a lancé un appel à collaborer aux divers groupements pédagogiques non affiliés à notre association, tant secondaires que primaires. Plusieurs ont répondu à son invitation et c'est pourquoi, outre les précités, la commission comprendra encore un certain nombre de personnes dont les noms seront publiés plus tard.

La Commission intercantonale du rapport 62, au travail depuis fin mai, est en voie d'achever la première mission qu'elle s'était fixée, à vrai dire la plus facile : dresser l'inventaire comparé de nos diverses institutions scolaires. Elle s'occupe en ce moment de confronter les plans d'études, riches eux aussi en divergences...

Ces travaux préliminaires font apparaître avec éloquence combien est nécessaire une harmonisation radicale de nos organisations cantonales. Qu'un collégien de 11 ans quittant Lausanne doive retourner en primaire à Genève, dans l'attente de recommencer à 12 ans ce qu'il a fait à Lausanne deux ans plus tôt ; qu'un Genevois de 12 ans ne puisse sans grand retard ou coûteux raccordement engrener dans l'enseignement secondaire vaudois, voilà, entre autres incohérences, de quoi justifier nos efforts.

Mais si l'examen théorique de ces divergences est probant pour les enseignants que nous sommes, il est de nature trop abstraite pour influencer l'opinion publique et, à travers elle, comme il se doit en bonne démocratie, les autorités à qui appartiendront de toute manière les décisions finales.

C'est pourquoi la commission, qui juge très important cet aspect « Public Relations » de sa tâche, a besoin de constituer un vaste dossier de **cas concrets** d'enfants ayant eu à pâtir de la disparité de nos écoles romandes.

Qui mieux que vous, collègues romands, pourrait nous fournir ces arguments parlants ? Nous lançons donc l'appel suivant :

APPEL

Que tous ceux qui ont eu connaissance d'un cas précis d'enfant ayant souffert dans son développement scolaire par suite du passage de l'un à l'autre de nos cantons romands, écrivent au président de la Commission J. P. Rochat, à Blonay, pour lui exposer le cas. Il nous intéresse surtout de savoir :

a) la nature des perturbations subies par l'enfant (inadaptation, retard, non-promotion, perte de temps, notions manquantes, troubles de santé ou de caractère, etc.).

b) les conditions matérielles de la famille et le motif du changement de canton.

N. B. Par l' « Educateur », cet appel touchera essentiellement les maîtres primaires, alors qu'un grand nombre de cas, et des plus fâcheux, intéressent des élèves secondaires. N'hésitez donc pas à nous signaler aussi des cas de ce genre dont vous auriez indirectement connaissance. Tous les renseignements, même fragmentaires, seront utiles.

ÉCOLES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Vendredi 5 août s'est tenue à Berne, sous la présidence de M. Walter Baumgartner, une séance qui groupait les représentants des treize écoles suisses de l'étranger. Ces écoles groupent près d'un millier d'élèves suisses, avec septante-sept maîtres principaux et treize maîtres auxiliaires. Le conseiller fédéral Tschudi, chef du Département de l'intérieur, apporta à nos collègues le message cordial des autorités, qui suivent avec intérêt le développement de ces écoles. Les problèmes ne manquent pas, on s'en doute: recrutement du personnel enseignant, relations avec les autorités, constructions, matériel, programmes. Ces écoles (qui restent des institutions privées subventionnées par la Confédération) reçoivent l'appui tangible du Comité d'aide (HKA), où sont représentés le *Schweiz. Lehrerverein* et la Société pédagogique de la Suisse romande. A l'ordre du jour de la séance figuraient, entre autres, l'emploi de la subvention fédérale, qui a été sensiblement augmentée, l'assurance qui devrait couvrir tous les enseignants, le choix des maîtres, et la réadaptation des pensions de retraite. Le comité exécutif du HKA, où notre ancien président Neuenschwander a accepté de représenter provisoirement la SPR, a mis sur pied un projet de statuts qui seront soumis sous peu à l'assemblée générale.

Il convient de souligner qu'à côté des élèves suisses, nos écoles de l'étranger reçoivent deux mille enfants de diverses nationalités, ce qui est certainement un hommage rendu à la qualité de l'enseignement.

Le secrétariat, au sein duquel M. René Bovey a succédé à Mlle Alice Briod, assume une part importante du travail qu'impliquent les relations avec la Suisse de l'extérieur. On ne saurait méconnaître ou sous-estimer une œuvre qui s'efforce de maintenir au sein des familles de nos compatriotes le sentiment de l'appartenance à la communauté helvétique. Le rapport annuel du Secrétariat des Suisses à l'étranger rend hommage au professeur W. Baumgartner, de St-Gall, qui se dévoue inlassablement pour en assurer le maintien et le développement. Les délégués SPR et SLV au HKA ont insisté pour que les collègues qui se rendent à l'une des écoles suisses de l'étranger soient complètement informés sur les conditions d'existence, de logement, de travail, qui leur sont offertes. *A. P.*

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES INTERNATIONALES DE TROGEN

C'est en 1954 que notre collègue Willi Vogt, rédacteur du *Schweiz. Lehrerzeitung,* eut l'heureuse idée de transposer chez nous les rencontres d'éducateurs du Sonnenberg (Allemagne), destinés à promouvoir des contacts amicaux entre enseignants de tous les degrés. Et le Village Pestalozzi a vu revenir chaque année une centaine de collègues, étrangers et suisses, désireux d'une part de s'informer des courants pédagogiques du moment, d'autre part d'apporter une contribution personnelle à cet effort vers une compréhension internationale exempte de préjugés. L'ambiance est simple et cordiale, les exposés directs et concrets, les discussions souvent animées ; malgré l'absence de la plupart des orphelins du village, ces maisonnettes, en dépit de leur air accueillant, n'en évoquent pas moins de jeunes existences brisées par la fatalité ou la folie humaine. Le directeur, M. Arthur Bill, nous fit toucher du doigt les préoccupations des responsables, et leur ardent désir de donner des raisons de vivre et d'aimer à ces jeunes âmes souvent profondément meurtries.

Les Journées de 1960 nous ont paru d'une densité particulière. A plusieurs reprises, les orateurs ont évoqué les graves préoccupations de l'heure, et on a pris conscience d'un émouvant effort pour que l'Occident s'affirme, en face d'idéologies ambitieuses. Les entretiens étaient centrés sur le rôle social de l'école, et fréquemment s'est profilée l'image d'une éducation qui ne vise pas qu'à informer, qu'à préparer à un système économique rigide, mais à libérer des consciences et des énergies profondes, à susciter des réactions personnelles, dans un monde qui de plus en plus, au travail comme dans les loisirs, laisse à d'autres le soin de prévoir, de penser, de décider. N'avons-nous pas, tout en maintenant le niveau de la culture et des techniques, à affirmer notre attachement à une éducation basée sur le respect de la personnalité et la liberté de conscience, fruits du christianisme ?

M. Baur, en saluant les congressistes au nom des autorités scolaires de la ville de Zurich, souligna la valeur inappréciable de cette contribution spontanée du corps enseignant à l'étude des problèmes les plus aigus de notre temps. Certainement, conclut-il, la recherche de solutions adaptées aux exigences présentes, par ceux-là même qui sont aux prises avec les difficultés quotidiennes, constitue un apport dont les autorités ne sauraient méconnaître la valeur.

La délégation de langue française se limitait aux délégués de la SPR. Elle s'augmenta heureusement, pour la Journée romande, de personnalités marquantes qui apportèrent leur voix à un bref exposé sur le problème complexe des minorités en Suisse : question jurassienne, place des dialectes, problèmes du Tessin, il y avait là matière à amples discussions, qui n'auraient pas été à leur place en présence de collègues étrangers. Nous avons amicalement rappelé à nos chers frères Confédérés que la Suisse n'est elle-même que dans le maintien de sa diversité. Nos collègues Bariffi et Zappa ont célébré leur cher Tessin, tant par la parole et le geste que par l'image animée. Le film « Horizons blancs », de Roland Muller, qui évoque la vie âpre des montagnards aux prises avec les éléments, et les exploits du pilote Geiger, a vivement intéressé nos amis suisses et étrangers.

L'exposé de M. l'abbé Pfulg sur le rôle social du maître apporta sous une forme châtiée une riche documentation. L'éminent pédagogue n'a pas manqué de rappeler tout ce que la vie de la classe implique sur le plan de la vie communautaire, l'échange incessant d'idées, de préoccupations, d'informations, les égards, l'entraide, constituant, après la famille, trop souvent insuffisante ou défaillante, la première image du corps social où devra évoluer l'enfant.

Etudiant l'origine des impératifs moraux qui doivent marquer un être, M. le Dr Ulrich Buhler (Bâle) a rappeler l'influence décisive des premières impressions reçues au contact de la mère. L'orateur a confirmé qu'en l'absence de ces notions morales fondamentales, on doit craindre que l'enfant reste un déraciné. A une époque où d'éminentes personnalités comme le Dr Schweitzer et l'abbé Pierre font appel au sentiment de la responsabilité collective, on constate que le sens de la solidarité humaine ne peut prendre racine que dans l'atmosphère familiale.

Ces observations étaient confirmées par M. Perez

Urieli (Israël), qui attestait que les éléments les plus irréductibles d'un centre de rééducation à Beer Sheva étaient bien ceux qui ont manqué d'un bon milieu familial.

La réforme des plans d'études est à l'ordre du jour en Allemagne, et le professeur L. Bucher (Friedrichshafen) sut dégagé les lignes directrices des nouveaux projets. Une innovation à retenir est l'intention de prolonger la scolarité primaire de base, ce qui permettrait aux éléments intéressants de décider plus judicieusement de l'orientation de leurs études.

L'exposé du professeur Dr William R. Gaede (New York) fut particulièrement captivant. Déjà mis en éveil par le titre « Ce que les écoles européennes peuvent apprendre de celles d'Amérique », les auditeurs apprécièrent cette étude objective d'un système d'éducation qui, plus que les nôtres, s'efforce de susciter l'effort personnel et la libre recherche. On ne manqua pas de répondre que les exigences de la technique sont formelles, et que l'école à tous ses degrés doit suivre le rythme qui lui est imposé sous peine de faillir à sa tâche.

Dans une étude attachante sur la place des sciences et de la technique dans l'éducation, le professeur Dr Walter Gaumer (Hanovre) montra dans quelle large mesure l'expérimentation et l'observation objective des faits d'ordre scientifique sont importantes sur le plan éducatif. Il importe cependant que les savants ne se laissent pas entraîner dans un domaine où la technique n'est plus une libération, — mais préparerait un nouveau et monstrueux esclavage.

Au cours d'une séance groupant les participants suisses, le vœu unanime a été pour le maintien des Journées de Trogen. Notre collègue Paroz a émis l'idée de les prévoir une fois à Macolin, ce qui allégerait la tâche des organisateurs et faciliterait la participation des Romands. Car il demeure regrettable qu'un effort de cette qualité et de cette envergure atteigne si peu des nôtres. Une fois de plus nous souhaitons que les prochaines Journées nous trouvent nombreux à Trogen, pour affirmer notre volonté de voir la Suisse romande et la langue française activement présentes dans tout ce qui se réalise à l'échelon national.

On serait bien incomplet si on négligeait de souligner le rôle de la musique dans cette semaine si bien remplie. Sous la direction de M. Ernest Klug, le folklore de maints pays prend vie et couleur, et l'*Abschiedabend,* alertement présidée par André Paroz, retentira d'airs empruntés aux régions les plus diverses. La Suède, la Norvège, l'Amérique, Israël, l'Allemagne et l'Autriche, la Finlande, apportèrent leurs messages et leurs vœux, dans une atmosphère de cordialité et de bonne volonté souvent émouvante.

Les 10 et 11 septembre, au Herzberg sur Aarau, les Amis suisses du Sonnenberg tiendront leur assemblée annuelle sous la présidence de Willi Vogt. Chacun, membre ou non, y est cordialement invité. Il y sera question entre autres de l'activité du Centre international du Sonnenberg, et de tout ce qui peut être entrepris sur le plan d'une meilleure compréhension par le moyen de l'école.

A. P.

Congrès de la Fédération générale des instituteurs belges

Ostende, 5-7 juillet 1960

La situation de nos collègues belges est compliquée à l'extrême : d'abord, plus de la moitié des enfants de Belgique suit l'enseignement libre, lire catholique. Mais les enseignants publics, non seulement sont divisés en froebeliens (classes enfantines), primaires, régents et professeurs, mais ils fonctionnent dans des classes qui dépendent soit de l'Etat, soit des provinces, soit des communes, et le statut de chacune de ces catégories est très différent. Enfin, au point de vue corporatif, le corps enseignant adhère à des associations nombreuses, catholique, libérale, syndicaliste, indépendante. Tout cela représente un joli casse-tête.

Ajoutons encore une séparation supplémentaire, celle des langues, les Flamands et les Wallons, ce qui ne simplifie rien.

La FGIB est indépendante des partis politiques et groupe quelque 7000 membres, représentant toutes les catégories de l'enseignement primaire, avec environ un tiers de Flamands. Elle est très fière de son ancienneté puisqu'elle atteint l'âge respectable de 103 ans et que le congrès de cette année est le nonante-huitième.

Organiser un congrès dans une station balnéaire, au moment de la haute saison est une gageure dont les organisateurs se sont fort élégamment tirés, mais elle a demandé à nos collègues d'Ostende bien des veilles et bien des soucis, et ils en ont été récompensés par la complète réussite des réunions.

L'ordre du jour comprenait deux thèmes d'étude : d'abord le problème des *pensions et des traitements,* ensuite *la protection du titre et de la fonction d'instituteur.*

Dans la première discussion, il ne s'agissait pas de demander une réforme générale du système des **pensions,** mais plutôt de défendre le régime actuel contre une diminution des prestations offertes aux futurs retraités, et aussi d'accélérer la péréquation des pensions acceptée par les autorités, mais qui n'est pas encore appliquée à tous, de sorte que dans certains cas les retards sont inquiétants tandis que les années s'accumulent.

De même, pour les **traitements,** le congrès s'en tient à un barême précédemment admis, mais dont l'application demande de nombreuses démarches pour obtenir tout ce qu'on en attendait. Surtout, nos collègues réclament une constance dans les écarts qui séparent les traitements primaires de ceux des professeurs licenciés, alors qu'actuellement, la différence ne fait que s'accroître tout au long de la carrière. De plus, les vœux adoptés demandent aussi « l'égalité des traitements de base pour tous les instituteurs exerçant des fonctions identiques dans l'enseignement de l'Etat, des provinces et des communes ».

La protection du titre et de la fonction d'instituteur a fait l'objet d'un rapport remarquable, qui analyse les raisons de la dévalorisation actuelle de la fonction et qui conduit à une pénurie de candidats à l'enseignement. Une des causes aussi de cette défaveur est la concurrence à laquelle se livrent les écoles différentes, concurrence qui n'est pas toujours très loyale. Les écoles communales, notamment, ont de la peine à résister à la double concurrence des écoles d'Etat et des écoles libres. Enfin, la médiocrité de beaucoup de bâtiments scolaires, les retards dans les aménagements et les constructions nouvelles nuisent au prestige de l'école publique.

Pour protéger le titre d'instituteur, le rapport préconise que l'instituteur puisse enseigner dans tout le cours de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire qu'il soit chargé des élèves jsqu'à 15 ans : « l'action du maître d'école demeure toujours plus constructive que celle de professeurs spécialisés qui, ayant trop d'élèves, ne les connaissent pas assez et ne s'arrêtent qu'aux éléments de leur spécialité. L'instituteur porte tout son effort, au contraire, sur la formation générale et sociale du futur citoyen... »

Un des remèdes envisagés est la prolongation des études normales. « L'opinion publique doit savoir que la formation des instituteurs par les humanités et deux années de spécialisation pédagogique, donnera des maîtres dignes des responsabilités qu'ils doivent assumer au sein de la collectivité. »

Les diplômes devront être accordés après des examens devant un jury compétent et impartial ; le rapport ne fait pas de propositions, mais demande qu'on étudie le problème.

Pour la fonction, il faut que l'autorité de l'enseignant s'affirme devant les élèves, devant les parents, devant les autorités scolaires ; l'instituteur ne doit pas être placé devant une tâche rendue surhumaine par des effectifs trop chargés ; il doit encore être indépendant vis-à-vis de l'inspecteur qui est un conseiller, mais qui ne peut imposer une méthode.

Ce résumé est schématique et très incomplet ; il ne prétend qu'à donner une idée générale du point de vue des rapporteurs.

Toutes les discussions ont été rapidement menées, sans couper les cheveux en quatre et les résolutions ont presque toutes été adoptées à l'unanimité.

***

Parmi les « joies annexes », signalons une réception par la municipalité d'Ostende, une soirée familiale très animée à la salle des fêtes et enfin une excursion qui nous a permis de connaître Bruges et sa remarquable exposition de primitifs flamands, et le Zwin, un ancien estuaire qui sert de réserve naturelle aux oiseaux de la région.

Merci à la Fédération générale, à son président, et à son infatigable animateur Lepouse, de toutes les attentions dont ils ont entouré leurs hôtes. G. W.

La réforme des classes terminales de la scolarité obligatoire

« La 29e conférence internationale des délégués de la FIAL, réunie à Amsterdam du 28 au 31 juillet 1960,

considérant

a) que tout enfant a le droit de recevoir gratuitement une éducation et une culture qui lui sont nécessaires pour tenir sa place dans la société moderne, et que la communauté a le devoir d'organiser le service public correspondant à ce droit ;

b) qu'une société démocratique exige de chacun de ses citoyens une connaissance accrue des problèmes sociaux et politiques ;

c) qu'une société démocratique exige aussi du citoyen beaucoup d'indépendance d'esprit et de jugement critique ;

d) que tous les individus dans une communauté sont solidaires les uns des autres et qu'ils doivent s'efforcer de se comprendre, de s'aider, de vivre et de travailler ensemble ;

e) que, dans les premières années de la puberté, les enfants n'ont pas atteint une maturité suffisante pour entrer de plain-pied dans la vie professionnelle moderne ;

f) que l'on ne doit pas, au cours de la scolarité obligatoire, fixer une fois pour toutes le métier ou la profession que l'enfant devra exercer sa vie durant,

recommande

1) que la scolarité obligatoire soit prolongée et, pour faire face à cette mesure, que des dispositions soient prises pour recruter et former convenablement des maîtres qualifiés [1] ;

2) que durant l'obligation scolaire le système général de scolarité permette aux enfants d'atteindre à l'épanouissement complet de leur personnalité en fonction de leurs aptitudes et en tenant compte des besoins du pays et du monde ;

3) que le programme des classes terminales tienne comptes des intérêts des élèves, stimule leur goût pour l'étude, qu'il soit bien adapté aux possibilités intellectuelles de l'individu, et qu'il réalise un juste équilibre entre les enseignements théoriques, pratiques et esthétiques ;

4) que le choix définitif entre les enseignements théoriques et pratiques reste libre aussi longtemps que possible ;

5) que les élèves soient conseillés, orientés et suivis dans le choix de leurs études et de leur profession ;

6) que des efforts soient entrepris en vue de faire disparaître, dans l'opinion publique, le préjugé qui minimise la valeur du travail manuel ;

7) que les méthodes d'enseignement soient adaptées afin de faciliter aux enfants l'acquisition d'une instruction générale, et de les préparer à se déterminer librement dans le choix de leurs opinions lorsqu'ils seront adultes ;

8) que le but de l'éducation soit de développer chez les jeunes les aptitudes personnelles, de les former en même temps pour la vie sociale dans la famille, le travail et la société nationale et internationale ;

9) que l'enseignement de certaines disciplines dans les classes terminales soit confié à des maîtres spécialisés, mais que le nombre des maîtres par classe soit aussi réduit que possible afin d'assurer l'établissement de bons rapports entre enseignants et élèves, ces relations étant particulièrement importantes durant les années critiques de la puberté ;

10) que les instituteurs puissent recevoir un complément de formation pour se préparer à ces nouvelles tâches ;

11) que des maîtres plus nombreux soient spécialement formés pour l'orientation scolaire ou professionnelle des élèves ;

12) que l'on s'occupe tout particulièrement de l'adaptation des manuels scolaires et autres moyens d'enseignement aux possibilités intellectuelles, au degré de maturité et aux différents intérêts des élèves ;

13) que soient offerts à chaque individu les moyens d'accéder l'éducation permanente et à la promotion du travail ;

14) une telle mission pour ces classes ne peut se réaliser que dans le cadre d'un effectif scolaire raisonnable pour chaque classe.

[1] Par « recruter et former convenablement des maîtres qualifiés » il faut entendre que les maîtres sont recrutés selon la voie normale, accomplissent la durée normale des études de formation professionnelle et obtiennent les diplômes de qualification au terme de ces études.

VAUD

Rentrée

Pour la plupart des collègues, l'heure de la rentrée a sonné. Nous espérons qu'ils ont bien profité de leurs quelques semaines de liberté (malgré les bouderies du soleil) et nous leur souhaitons une bonne reprise.

En cette fin d'août, de douloureux événements sont venus frapper des membres de la SPV. **M. Georges Perriraz**, inspecteur scolaire, nous a quittés après une longue et pénible maladie. De nombreux collègues lui ont adressé un dernier au revoir vendredi 19 août ; à cette occasion, MM. P. Oguey et G. Desgailler ont dit ce que fut la vie de ce fidèle serviteur de l'école vaudoise. A sa famille, nous présentons notre sympathie.

Nos collègues **Colette et Roland Vuagniaux,** de Denges, ont eu l'atroce chagrin de perdre un de leurs fils, âgé de 18 ans, dans un accident de montagne. Un grand nombre de collègues se sont rendus dimanche 28 août dans leur petit village pour leur apporter leur témoignage de profonde pitié. Nous leur répétons ici également notre sympathie.

A tous ceux qui sont atteints par le malheur, sou-

rent sans que nous en soyons informés, nous souhaitons bon courage et rappelons que le CC de la SPV est là pour les aider dans la mesure du possible.

G. Ehinger.

Cours SPV à Crêt-Bérard

L'Educateur No 25 du 2 juillet dernier a donné le programme offert aux participants.

Dates : 24, 25 et 26 octobre 1960.

Matières : orthographe, grammaire, récitation, éducation civique.

Récréations : une soirée musicale — un film — des productions enfantines.

Externes (ne logent pas à Crêt-Bérard) : 25 francs.

Internes (logés à Crêt-Bérard) : 45 francs tout compris.

Inscriptions auprès de P. Badoux, instituteur, Epenex 3, Chavannes/Renens, tél. (021) 25 24 77.

Un prochain avis dans ce journal donnera à nouveau le détail du programme.

Le Comité central.

Centrale de documentation scolaire

Chaque année, le nombre des objets prêtés ne cesse d'augmenter et il semble bien que la mise à disposition du corps enseignant d'une abondante documentation scolaire réponde à un désir naturel d'illustrer sa leçon.

On ne peut donc qu'encourager les maîtres et les maîtresses, en particulier les jeunes, à se servir de ce moyen d'enseignement gratuit.

De nombreux objets viennent toutes les années enrichir les collections et si, parmi les anciens, on en trouve parfois qui soient usés ou archaïques, c'est qu'on ne peut pas pourvoir à leur remplacement, faute de fournisseurs.

Nous prions les membres du corps enseignant qui ont des suggestions ou des vœux à présenter de les communiquer au directeur de la centrale, qui en tiendra compte dans la mesure du possible.

QUESTIONNAIRE

Quelles suggestions présentez-vous au sujet des :

a) Tableaux muraux ?

b) Diapositives ?

c) Vues sur papier ?

d) Films fixes ?

e) Livres de la Bibliothèque de travail ?

Nous vous engageons à répondre nombreux à ce petit questionnaire, témoignant ainsi votre intérêt pour la centrale et vos encouragements à notre collègue Edmond Rochat pour le travail qu'il accomplit avec compétance et dévouement.

Rappelons que la SPV subventionne la centrale et que deux de ses membres siègent à la commission ; ce sont : J.-J. Desponds, Colombier/Morges et A. Moret, Ogens.

Merci à tous ceux qui œuvrent à faire de la centrale de documentation un instrument de travail toujours plus perfectionné. G. E.

Que nous apporte la nouvelle loi provisoire sur l'enseignement primaire

Le projet de loi qui nous avait émus en automne 59 a donc été repris, revu par une commission parlementaire, la SPV a été invitée à présenter ses vœux. Ce nouveau projet a été présenté au Grand Conseil dans sa session de printemps et adopté après des débats passablement calmes dans leur ensemble.

Il ne saurait être question de passer en revue ce document dans son ensemble. Nous nous proposons de voir ici quelques-unes des innovations apportées par cette nouvelle loi provisoire.

Les effectifs dans nos classes primaires

L'ancienne loi disait (art. 7) : « L'effectif maximum des classes formées d'un seul degré est de 40. Il est de 35 dans les autres classes.

» Si les circonstances le justifient, le Département de l'instruction publique peut autoriser une commune à porter ces nombres respectivement à 45 et 40... »

La nauvelle loi dit : « L'effectif maximum des classes formées d'un ou deux degrés est de 32. Il est de 28 dans les classes à trois degrés et dans les classes de couture. »

La SPV s'est efforcée de faire prévaloir le chiffre de 25 mais des considérations d'ordre financier et de disponibilités en maîtres et en locaux l'ont emporté... provisoirement, nous l'espérons. Ainsi, sans nous donner pleinement satisfaction, la nouvelle loi marque tout de même un progrès sur l'ancienne dans ce domaine.

Le CC.

Réforme de structure

Au début des vacances, nous avons appris avec plaisir que la commission SPV avait commencé son travail. Parmi les sous-commissions constituées, la première, et la plus importante en cette phase du travail, doit s'attacher à définir les buts de l'école vaudoise.

Le C.C. annonce qu'il nous tiendra au courant des résultats des travaux. Je l'en remercie, mais j'estime que la commission ne doit pas travailler en vase clos, qu'il est nécessaire, pour lui donner matière à discussion, et pour que chaque enseignant, même le plus isolé, soit tenu au courant des tendances qui se manifestent, qu'un large débat préliminaire ait lieu dans ce journal, débat engagé dans un esprit constructif. Dans l'Educateur du 26 mars, j'ai déjà donné ma conception de l'école et de ses buts. C'est pourquoi je me permets quelques réflexions légèrement en marge du sujet principal.

Dans « Coopération » du 23. 4. 1960, Mme A. Schmitt, parlant de la réforme de l'enseignement secondaire à Genève, dit en substance ceci : *« La réforme genevoise a été préparée sans tenir compte de la réforme vaudoise. On en a fait un problème strictement cantonal alors que, pour les familles de plus en plus nombreuses qui changent de canton et dont les enfants se trouvent placés dans des conditions d'adaptation scolaire très difficiles, on aurait dû en faire un problème romand. »*

Nous sommes certainement très nombreux à partager les vues de Mme Schmitt et à souhaiter comme elle la réalisation d'une école romande. Mais aujourd'hui, je suis personnellement enchanté que les réformateurs genevois n'aient pas jugé bon de « copier » ce qui s'est fait à Lausanne. Leur projet me paraît en effet annoncer des progrès importants par rapport à ce qui s'est fait chez nous.

Premièrement, en attendant la fin de la 6e année scolaire, voire de la 7e, pour effectuer le « tri » des élèves en vue de leur distribution dans des classes aux programmes diversifiés, elle évite de fermer prématurément et définitivement les portes des études supérieures à de nombreux élèves.

Secondement, ce tri aura lieu à la suite d'au moins une année d'orientation et d'observation, non à la suite d'un examen.

Enfin, conséquence de ce qui précède et grâce aux nombreuses « classes-passerelles » prévues, les enfants de tous les milieux sociaux auront des chances relativement égales d'accéder au niveau maximum de culture correspondant à leurs capacités. On a cherché à atténuer le plus possible les conséquences des erreurs d'orientation. Certes les maîtres, en particulier ceux de 7e, auront une tâche délicate. Mais les jeunes Genevois jouiront de l'immense privilège d'être traités « humainement » par des maîtres les connaissant personnellement, tandis que nos jeunes Vaudois voient, à l'issue de leur 3e année de scolarité, leur sort définitivement tranché par des correcteurs anonymes, travaillant du crayon rouge sur les cinq travaux d'examen qu'ils ont effectués en une seule journée, dans un milieu étranger. Aucun adulte n'accepterait de subir des examens aussi importants par leurs conséquences sous la forme d'une telle course contre la montre !

Tous les enseignants, tous les parents ne savent-ils pas combien est importante et délicate cette 3e année scolaire, année de transition où, s'il est bien conseillé et grâce à la lecture qu'il commence à maîtriser, l'enfant voit s'entrouvrir le monde des idées, le monde de la pensée. Décider à cet âge-là de son avenir est prématuré, presque scandaleux, puisqu'avec notre organisation scolaire actuelle, cette décision est quasi définitive.

D'autre part, dans le but louable d'ouvrir l'accès de l'enseignement secondaire aux enfants de tous les milieux sociaux, le Grand Conseil vient de voter la gratuité de cet enseignement. A mon avis, ce but ne sera pas atteint, car seuls les enfants sortant d'un milieu cultivé ou fortuné pourront, grâce à l'appui de leurs parents ou de répétiteurs, réussir les examens d'admission et se maintenir au collège. Les autres, à part quelques exceptions, seront comme jusqu'ici définitivement écartés des études supérieures.

Reculer de quelques années l'examen (ou mieux l'orientation) accorderait à l'enfant intelligent de milieu modeste, la possibilité de se cultiver personnellement et de combler partiellement son retard initial.

L'organisation scolaire vaudoise actuelle ne donne satisfaction, ni à de nombreux maîtres tant primaires que secondaires, ni à de nombreux parents. Elle doit subir une profonde réforme de structure, nous le savons. Œuvrons donc pour qu'elle se fasse prochainement et dans le sens de l'évolution générale des écoles européennes, ce qui nous conduirait tout naturellement vers plus d'unité sur le plan romand.

R. Nicole.

SECTION DE LAUSANNE

Composition du nouveau comité

Président : Georges Henry Coudraie, 3, Prilly ; vice-président : Georges Chamot, chemin Steinlen 3, Lausanne ; caissier : Pierre Simon, Collège Centre, Prilly ; setrétaires : Mme M.-L. Séchaud, Edouard Rod 3, Lausanne ; Mme Eliane Aebin, Fontadel 29, Prilly.

Promenade à travers l'histoire du Grand District

Les collègues sont invités à participer à une promenade qui les conduira d'Aigle (aqueduc romain et pierres à cupules) à St-Triphon (tour, chapelle médiévale, fouilles), en passant par Yvorne (voie romaine), Massongex (mosaïque romaine), Bex (cromlech). Cette sortie est fixée au mercredi 14 septembre. Départ d'Aigle, place de la Gare, 14 heures.

Inscriptions auprès de Mlle Ch. Cornioley en indiquant véhicule et nombre de places disponibles. On terminera par un petit souper. Les collègues qui désirent y prendre part sont priés de s'inscrire également.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Notre association organise, le samedi 10 septembre, un cours d'initiation à la course d'orientation, au Chalet-à-Gobet sur Lausanne. Rendez-vous des participants à l'Auberge du Chalet-à-Gobet à 14 h. 30. Pour les membres AVMG, remboursement de la moitié du prix du billet de chemin de fer. Les non-membres sont cordialement invités à suivre ce cours.

Le chef technique : Cl. Bucher.

Postes au concours

Allaman. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1960. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Chavornay. Institutrice primaire.

Ecublens. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er octobre 1960.

Gland. Institutrice primaire.

Lausanne. Instituteurs primaires (dont 1 poste au hameau de Montblesson). Institutrices primaires. Maîtres de dessin. 1 ou 2 maîtres de classe d'orientation professionnelle. Maître de gymnastique.

Aigle. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 15 novembre 1960.

Rougemont. Deux institutrices primaires à Flendruz. Entrée en fonctions immédiate.

Ste-Croix. Deux maîtresses ménagères. Institutrice primaire.

Villeneuve. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 16 octobre 1960. Obligation d'habiter le territoire de la commune.

Yverdon. Maître de classe supérieure. Indemnité de résidence : Fr. 400.— plus Fr. 100.— par enfant, maximum Fr. 700.—. Entrée en fonctions : 1er novembre 1960. Domicile imposé : Yverdon.

Chavornay : Institutrice primaire ; instituteur primaire (de préférence couple, appartement à disposition). Entrée en fonctions : 1er novembre 1960.

Cheseaux-sur-Lausanne : Instituteur primaire. Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Ferlens : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1960. Appartement neuf avec confort à disposition.

La Rippe : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1960.

Lausanne : — plusieurs postes d'**instituteurs primaires,** dont l'un au hameau de Montblesson ;
— plusieurs postes d'**institutrices primaires ;**
— plusieurs postes de **maîtres de gymnastique ;**
— un ou deux postes de **maîtres de classes d'orientation professionnelle ;**
— plusieurs postes de **maîtres de dessin.**
(Complément communal de salaire et de retraite, voir FO 2 septembre 1960.)

Montreux-Planches : Instituteur primaire. Institutrice primaire. Postes à Collonge-Territet. Indemnité de résidence : instituteur marié, 800 fr. ; instituteur célibataire ou institutrice, 400 fr. Prière d'adresser un bref curriculum vitae à la direction des écoles de Montreux.

Orbe : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er octobre 1960.

Payerne : Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions en automne prochain.

Ernest Crisinel

Le 23 juin, le corps enseignant de Prilly disait adieu, par un chant, au temple du village, à son très regretté collègue Ernest Crisinel. Né en 1904, breveté en 1924, le défunt fut remplaçant dans divers postes avant d'être nommé à Mur (Vully), où il enseigna jusqu'en 1942. Durant 2 ans, il fut maître à la Maison d'éducation de Vennes, puis, dès 1944, instituteur à Prilly.

Maître primaire, Ernest Crisinel le fut dans la meilleure acception du terme : il croyait à la mission de l'école populaire chargée d'inculquer à chacun les éléments solides du savoir. Il savait s'adresser aux enfants, se mettre à leur portée, obtenant, en allant à l'essentiel, des résultats appréciables même avec les moins doués. Ferme et exigeant, il aimait ses enfants, comme il se plaisait à appeler ses élèves. Il a surtout, à Prilly, donné le meilleur de lui-même aux grands de 7e, 8e et 9e, dont il fut le maître jusqu'au moment où, gravement atteint dans sa santé, il sollicita de pouvoir diriger une classe moins usante.

Esprit original, non conformiste, cachant une grande sensibilité sous un dehors parfois bourru, très serviable, Ernest Crisinel a été un excellent collègue. S'il déconcertait parfois par sa franchise, à l'occasion caustique, ses remarques faisaient toujours réfléchir. Son contact était bienfaisant en ce qu'il démasquait certaines apparences et combattait les chimères avec une véhémence, injuste parfois, mais stimulante le plus souvent pour l'esprit de ses interlocuteurs. C'était sa façon d'aimer ses collègues, les estimant capables de ne lui point tenir rigueur de certaines brusqueries. Et il avait raison : nous l'aimions tous, le connaissant bien, et lui garderons un très fidèle et affectueux souvenir.

G. F.

Procès-verbal du 4e congrès de la Société pédagogique vaudoise

Le 30 janvier 1960

Un millier d'instituteurs et d'institutrices se sont réunis au Capitole pour participer au 4e congrès de la Société pédagogique vaudoise. Cette belle salle, accueillante, élégante, confortable, climatisée et insonorisée, contribua certainement à créer l'ambiance paisible et sympathique de cette manifestation.

A 8 h. 50, le président de l'assemblée, Jean-Pierre Rochat, accueille les congressistes par de chaleureuses paroles de bienvenue. Il encourage les timides à ne pas s'effacer devant les vedettes et à s'exprimer librement. Il propose à tous une règle de jeu : « ne critiquer que l'idée, jamais l'auteur ».

L'entrain et la bonne humeur des participants se manifestent par le chant du Pays romand dont les couplets s'enchaînent joyeusement.

Puis le président salue les invités officiels, en particulier M. Georges Chevallaz, membre d'honneur de la SPV, M. J. Zeissig, directeur de l'Ecole normale, M. le pasteur A. Bovon, président du Conseil synodal, M. S. Vauthier, président de la Société vaudoise des maîtres secondaires, les représentants de la SPR, dont M. A. Perrot, président, les délégués des sections de la Romande, des sous-sections de la SPV et de la presse. Il déplore l'absence de M. le conseiller d'Etat P. Oguey, retenu par la maladie, et annonce que M. A. Martin, chef de service de l'enseignement primaire, et M. Georges Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, nous rejoindront un peu plus tard.

Il rend alors hommage à nos collègues décédés durant l'année, soit 23 honoraires et 3 actifs, cite leurs noms et prie l'assemblée de se lever pour honorer leur mémoire.

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA SPV

Caisse de secours et invalidité

Le 30 janvier 1960

Le président rappelle à l'assemblée, spécialement à l'intention des jeunes collègues, l'organisation et le but de la Société coopérative, ainsi que les ressources dont elle dispose.

L'ordre du jour de l'assemblée, paru dans l'« Educateur » du 9 janvier 1960, est adopté après lecture.

1. **Procès-verbal** de l'assemblée de 1959, publié dans le bulletin corporatif du 19 septembre 1959. Sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté.

2. **Rapport du Conseil d'administration,** paru dans le bulletin du 23 janvier 1960. Il accuse un excellent résultat financier. Le bénéfice de l'exercice est d'environ 5000 fr. Les prestations de secours ne s'élèvent qu'au 50 % de celles de l'année précédente.

Mis aux voix, il est adopté avec remerciements au caissier.

3. **Rapport des vérificateurs des comptes,** publié également dans le numéro du 23 janvier. Il est adopté par l'assemblée. Décharge est donnée au caissier et au Conseil d'administration, ainsi qu'aux vérificateurs.

4. **Budget et cotisation** pour 1960. André Rochat, caissier, en donne lecture. Il ne présente pas de modification notable avec celui de 1959. Une somme de 11 500 fr. est à disposition pour les secours et aides statutaires. Le budget est adopté à l'unanimité, sans discussion.

5. **Propositions individuelles et des sections :** aucune.

6. **Election statutaire du bureau de l'assemblée :** reportée comme d'habitude au point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

7. **Election d'un membre du Conseil d'administration :** ce Conseil étant composé des membres du Comité central, cette élection est également reportée au point 8 de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

L'assemblée est levée à 9 h. 15.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

le 30 janvier 1960

Avant l'ouverture des débats, la parole est donnée à M. Georges Chevallaz, membre d'honneur de notre association. Il nous apporte un message émouvant, véritable profession de foi, et sa conclusion est pour nous tous un encouragement : « A l'heure où trop souvent la famille capitule, l'école ne doit pas démissionner. Notre tâche est magnifique ! Accomplissez-la sans perdre courage, malgré les oppositions, les difficultés. Travaillez avec courage et espoir, de façon qu'ayant gardé la maîtrise de vos cœurs, vous arriviez au bout de votre carrière fatigués, mais heureux d'avoir été des éducateurs. »

De chaleureux applaudissements acclament l'orateur que le président remercie pour son message si vibrant et pour son enthousiasme jamais en défaut.

L'assemblée proprement dite s'ouvre par la lecture de l'ordre du jour, paru dans l' « Educateur » du 9 janvier 1960, qui n'entraîne aucune modification.

1. **Procès-verbal.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale de 1959 (bulletin du 19 septembre 1960) et de l'assemblée extraordinaire (bulletin du 28 novembre 1960) ne soulèvent aucun commentaire et sont adoptés tous les deux.

2. **Rapport des vérificateurs des comptes** (« Educa-

teur » du 23-1-1960). Alors qu'un déficit de 1500 fr. était prévu au budget de l'an dernier, l'exercice se termine par un bénéfice de 617 fr. Rapport et comptes sont approuvés. Le président remercie le CC pour sa bonne gérance et félicite le caissier pour la tenue impeccable de ses comptes et du fichier de contrôle des membres qui, à lui seul, occasionne un travail considérable.

3. **Budget et cotisation.** Le budget présume un déficit de 1100 fr. Les cotisations sont maintenues à 35 fr. pour les membres actifs et à 8 fr. pour les membres auxiliaires. Il est adopté tel que le présente le caissier.

4. **Discussion du rapport du Comité central.** Robert Pasche explique d'abord pourquoi le rapport du CC n'a pu être publié dans l'« Educateur » selon la coutume. Il était impossible de parler de la loi primaire deux semaines à l'avance, puisque les délégués du CC étaient convoqués en séance avec la commission parlementaire le mercredi précédant l'assemblée générale.

Le président résume l'activité du CC. Les problèmes à résoudre se multiplient. Le rapport du CC comprendra deux parties : 1) Les problèmes pédagogiques ; 2) La loi primaire.

1re partie : Problèmes pédagogiques.

a) **Le plan d'étude** n'est pas encore au point. C'est un gros travail de dépouiller et de coordonner les rapports parvenus des districts. Nos délégués au Département ont fait leur possible pour défendre nos idées.

Parmi les modifications apportées au plan d'étude, R. Pasche cite le cas de la diminution des heures de couture, et sa répercussion sur la situation des maîtresses itinérantes. Le CC s'est préoccupé de cette question.

b) **Les conférences de district** dans leur forme actuelle ne donnent satisfaction à personne. Le Comité essaiera de demander au Département une solution satisfaisante. Le problème sera étudié cette année. Toute consultation du personnel enseignant devrait être faite par le canal de la SPV.

c) **Le cours de Crêt-Bérard** a été un succès. Une somme appréciable est portée au budget pour un essai semblable en 1960.

d) **Défense de certains collègues :** Nous avons continué à défendre le problème des allocations complémentaires pour le personnel féminin marié.

e) **Le concours** ouvert par le Département pour le nouveau manuel de calcul du degré supérieur a réuni cinq concurrents.

f) **Motion Jaunin.** La SPV a appris incidemment les réclamations faites par quelques collègues au sujet de l'application de la motion Jaunin. La classification a été établie par le Département pour une période d'essai de deux ans. Il faut en attendre la fin. Le statu quo est maintenu. Le CC prie les collègues de lui adresser leurs vœux ou leurs réclamations ; il interviendra s'il le juge nécessaire.

J.-P. Rochat remercie le président pour la 1re partie de son rapport. Il ouvre une discussion générale qui n'est pas utilisée et passe alors aux points particuliers.

Discussion :

a) **Plan d'étude.** Mme Payer, présidente des maîtresses de couture, présente au nom des membres de son association le vœu suivant :

« L'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille constate que le nouveau plan d'étude porte atteinte de manière assez grave aux conditions de travail des maîtresses de couture à la campagne. Il aurait été préférable de maintenir le nombre d'heures actuel.

» L'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille porte le problème devant la SPV et demande à celle-ci d'intervenir auprès des autorités pour rétablir la situation. »

R. Pasche répond que le CC entend réserver la situation acquise des maîtresses de couture. Le problème consiste à trouver une solution satisfaisante à la fois pour les maîtresses de couture et pour ceux qui élaborent le plan d'étude. Il propose une diminution des heures hebdomadaires pour un poste complet, par comparaison avec l'horaire des maîtresses de couture de l'enseignement secondaire.

L'assemblée applaudit vigoureusement. Après une série de modifications proposées par **R. Nicole,** Montblesson, **J. Meister,** Yvonand, **J. Barblan,** Pully, et **A. Delacrétaz,** Morges, la résolution suivante est adoptée : « L'assemblée plénière de la SPV prend note du vœu de l'Association des maîtresses de couture et s'en remet au Comité central pour trouver une solution satisfaisante. »

b) **Conférences de district :** Le CC est chargé par l'assemblée d'étudier les moyens de modifier la forme actuelle des conférences de district, afin de les rendre plus efficaces et plus vivantes.

c) **Cours de perfectionnement :** L'assemblée est d'avis de poursuivre cet effort.

e) **Nouveau manuel de calcul :** Le collègue Porchet a été désigné comme auteur du prochain manuel à l'usage du degré supérieur. Le président lui adresse des félicitations.

f) **Motion Jaunin :** La discussion n'est pas utilisée.

2e partie du rapport du CC : La loi primaire.

R. Pasche résume l'activité du CC depuis l'assemblée extraordinaire du 31 octobre 1959. Le CC a eu plusieurs entrevues avec le Département qui admet en principe notre point de vue quant au but à atteindre mais non quant à la méthode. Il persiste à penser qu'une nouvelle loi est nécessaire, essentiellement pour des raisons pratiques.

D'autre part, le Département a annoncé la création d'une commission extraparlementaire en vue de l'étude du statut général de l'école vaudoise, ce qui répond à nos vœux exprimés en octobre. La SPV s'y voit attribuer quatre sièges.

En résumé, la position du CC est la suivante :

1) Reconnaître que quelque chose a été fait dans le sens de l'assemblée d'octobre (commission générale extraparlementaire).

2) Admettre que dans l'immédiat une loi peut nous être plus utile que préjudiciable.

3) Ménager l'avenir en évitant que la loi fixe des limites trop précises ; lui donner une souplesse suffisante pour permettre de réaliser une réforme de l'enseignement.

C'est sur la base de ces principes que le CC a défendu le point de vue de la SPV devant la commission du Grand Conseil chargée de l'examen de la loi. D'autre part, suite au vœu exprimé par la section de Vevey en octobre, le CC a désigné une commission interne de 25 membres qui s'occupera de l'étude du futur statut de l'école vaudoise.

Discussion :

F. Petit, Lausanne, affirme que c'est une illusion de penser que la loi ne nous sera pas préjudiciable. Le Département a cédé sur l'essentiel en acceptant une commission extraparlementaire. Mais il faut continuer la lutte, ne pas se contenter d'une demi-mesure. Pour le reste, il approuve la position du CC.

E. Lavanchy, Lausanne, **R. Nicole,** Montblesson, **J.-P. Paquier,** Château-d'Œx, interviennent dans le même sens, ainsi que **A. Gonthier,** Montreux, qui précise que nous n'acceptons la nouvelle loi qu'à notre corps défendant.

Résumant la discussion, le président constate que la SPV n'accepte le principe de la loi primaire que

comme un pis aller, mais que pour le reste les résolutions d'octobre conservent toute leur valeur.

L'assemblée, à la quasi-unanimité, adopte dans son ensemble le rapport présidentiel.

5. **Modification de l'article 5 des statuts.**

Le président donne lecture du nouvel article : « Les membres actifs peuvent se grouper, selon leurs fonctions particulières, en associations, dans la limite des présents statuts. Ces associations n'agissent auprès des autorités qu'après entente avec le Comité central ; celui-ci fixe avec les comités respectifs de ces associations les modalités d'intervention. » La modification proposée (2e phrase) est la synthèse des vœux des diverses associations.

A. Chevalley, Lausanne, s'oppose à cette modification. Il recommande l'unité et trouve que la formation de ces associations conduit à une dispersion nuisible.

R. Pasche répond qu'on doit laisser à nos collègues le droit et le devoir d'étudier eux-mêmes leurs problèmes particuliers, puis de soumettre leur point de vue au CC. La rédaction proposée est assez souple pour donner toutes garanties.

F. Forestier, Lutry, **G. Flück,** Prilly, et **E. Cachemaille,** Pully, se rallient à la nouvelle rédaction.

Votation : L'article 5 nouveau est adopté par la grande majorité de l'assemblée. Avis contraires : une dizaine.

6. **Propositions individuelles et des sections.**

Ch. Bonifay, Lausanne, donne lecture de sa proposition :

1) Il a été question, maintes fois, de classes contaminées par un membre du corps enseignant atteint de tuberculose.

2) La loi fédérale oblige tout membre du corps enseignant à se soumettre périodiquement à un examen radiophotographique.

3) Lors d'un doute, sur l'examen de la photo, l'avis du médecin est requis. Celui-ci fait faire une radiographie. Si cette radio n'est pas probante, de petites radios, cm2 par cm2 (« tomos »), sont nécessaires (6, 8, 10 ou 12).

Après ces radios, deux solutions se présentent :

a) Résultat positif : hospitalisation ou soins suivis ; frais considérables, heureusement couverts en partie par le « Secours équitable ».

b) Résultat négatif : il ne reste « heureusement » que la note à payer : 250 fr. - 300 fr. (je connais un tel cas, qui n'est sans doute pas unique).

4) Considérant que tout membre du corps enseignant a été reconnu sain lors de sa nomination, serait-il absurde d'admettre qu'un maître peut aussi être contaminé par sa classe ?

5) Puisque les frais de radiographie sont la conséquence d'un examen imposé par l'Etat, je demande que l'assemblée charge le Comité central d'étudier, d'entente avec le Département de l'instruction publique, dans quelle mesure l'Etat pourrait venir en aide à nos collègues touchés par les suites éventuelles de l'examen radiophotographique.

R. Pasche répond que le CC a pris note avec intérêt de la proposition Bonifay et fera les démarches nécessaires auprès du Département pour régler équitablement de tels cas.

J.-P. Rochat propose que la question soit remise au CC pour y donner la suite qui convient. Approbation de l'assemblée.

7. **Election statutaire du bureau de l'assemblée.**

Trois membres du bureau sont en fonction depuis cinq ans : MM. J.-P. Rochat, président, J. Vienet, vice-président, et Mlle B. Leresche, secrétaire. Leurs postes sont à repourvoir.

Sont proposés pour les remplacer : MM. Louis Vivian, Lausanne, Rémy Renaud, Gimel, et Mlle Anne-Marie Boudry, Corcelles-près-Payerne. Tous trois sont élus par acclamation.

8. **Election d'un membre du Comité central.**

Un seul candidat a été présenté en la personne de Georges Ehinger, de Lausanne. Il est nommé par acclamation et reçoit les vœux du président de l'assemblée pour sa prochaine activité. Il remercie l'assemblée et l'assure de son dévouement.

L'ordre du jour étant épuisé, J.-P. Rochat adresse des remerciements au CC pour son inlassable activité puis prend congé de Robert Pasche, président sortant, dont il relève les qualités de grand travailleur. Son activité de bulletinier d'abord, de président ensuite, marque une époque pour la SPV, celle de la loi primaire.

Pierre Badoux, au nom du CC, apporte à Robert Pasche un hommage vibrant et sincère. Il fait l'éloge d'un président SPV et de Robert Pasche en particulier, et met en relief le côté profondément humain qui le caractérise.

Le président rappelle alors à l'assemblée le programme prévu pour l'après-midi et lui donne rendez-vous au Casino de Montbenon pour la suite de la manifestation.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le président de l'assemblée : *Jean-Pierre Rochat.*

La secrétaire : *B. Leresche.*

NEUCHATEL

Comité central

Absorbé, ces derniers temps, par les préparatifs du Centenaire, le CC avait été contraint de laisser passablement de matières en suspens. Aussi fut-il nécessaire de le convoquer en pleines vacances. Longue, longue séance de sept heures interrompue seulement par un bref repas. En dépit de son ordre du jour en neuf points, ce fut une assemblée qui se tint dans le rustique logis de campagne de notre aimable collègue, Mlle Schmid, à La Tourne, à l'abri de toute austérité scolaire.

Notre secrétaire lit d'abord son dernier procès-verbal, toujours très correctement rédigé.

Puis, nous entendons les avant-derniers échos des travaux du Centenaire, avant-derniers puisqu'une ultime séance du COC sera indispensable pour la clôture définitive. Le président, M. Hügli, donne connaissance de certains articles de presse parus à l'occasion de la journée du 19 juin et qui suscitent quelques commentaires. De toutes parts, nous avons reçu des témoignages encourageants de reconnaissance et de satisfaction. Un membre d'honneur a fait un don de 100 fr. à cette occasion ; une collègue retraitée qui ne pouvait assister à la fête du Centenaire nous a remis la valeur de la carte, soit 10 fr. Ces gestes de gratitude nous ont touchés. Des lettres de remerciements seront adressées aux autorités qui ont contribué à la réussite de la manifestation par leur réception ou leur collaboration généreuses. Mlle Schmid expose l'état actuel des comptes du Centenaire dont il serait fastidieux de donner le détail ici. Pour l'instant, nous pouvons être optimistes, ça ne joue pas trop mal. Dans l'ensemble, les

représentations théâtrales en plein air ont eu beaucoup de succès. Elles vont reprendre cet automne : à Couvet (3 septembre), à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel ; Les Brenets et Les Bayards mériteraient d'être visités aussi. La dernière statistique indique que la fête du Centenaire a compté 460 participants. Le film, sensiblement plus long qu'il était prévu, nous oblige à revoir le contrat avec le cinéaste quant au financement, à la date, aux parts des bénéfices.

Traitements : Sont communiqués les échos du Cartel que l' « Educateur » a déjà rapportés.

Fonds de pension : Il est fortement question de le soumettre à un nouveau régime. M. Pauli est chargé de présenter un rapport cet automne sur cette nouvelle conception (système Kaiser, de Berne) et sur les améliorations qu'elle permettrait de réaliser.

Orientation professionnelle : L'heureuse expérience de l'an dernier (Couvet) nous engage à la renouveler cet automne. Nous nous adresserons à « Public Relations » par M. Niggli, de Genève, qui a organisé admirablement, avec le président Pierrehumbert, les deux séminaires de Chexbres. Le choix ne manque pas de variété : agriculture, papeterie, instruments et arts graphiques, travaux publics, mécanique de précision, banques, grands magasins.

Une enquête sera faite auprès des commissions scolaires par l'intermédiaire de nos collègues quant à la **représentation du corps enseignant aux séances de cette autorité, voire de son bureau.**

La **revision des statuts du « Fonds spécial »** est discutée et donnera lieu à une entrevue, cet automne, avec le comité intéressé.

Nos collègues, MM. Jaquet et Grandjean, membres de la Commission romande pour l'étude du sujet qui sera développé au Congrès de Bienne, ont déjà présenté un rapport sur ce qui s'est fait chez nous pour la **réforme de l'enseignement,** simultanément avec les représentants des autres cantons. De nombreux points communs faciliteront le travail d'ensemble. La prochaine séance, où sera convoqué un délégué des secondaires, aura lieu le 27 septembre.

Dans les **Divers,** on parle de la « Caisse au décès », qui devra faire l'objet d'une interpellation au prochain congrès fédératif.

W. G.

Examens pédagogiques des recrues

Chaque année, les maîtres du degré supérieur reçoivent un rapport sur les dits examens, rapport abondant et très commenté, qui prouve avec quel bonheur une orientation nouvelle et vraiment intéressante inspire les diverses épreuves.

Nous avons déjà eu l'occasion ici de dire le bien qu'il faut penser de cette réforme. Le rapport d'aujourd'hui ne donne point d'éléments neufs. Les examens actuels, que d'aucuns croient toujours indispensables, n'ont heureusement plus rien qui rappelle ce qu'ils étaient jadis.

Quelques constatations, ici et là, méritent de retenir l'attention du corps enseignant, puisqu'elles touchent à la préparation scolaire des recrues.

Ces jeunes gens sont répartis en groupes selon leur profession. De celui des agriculteurs et des manœuvres, on dit : « Il n'est pas rare qu'on ait l'impression que certains jeunes gens se trouvent devant une carte de géographie pour la première fois. » — « En instruction civique, on confond fréquemment canton et Confédération. » N'insistons donc pas trop sur la notion du fédéralisme qu'on croit être innée chez tout Suisse...

Dans l'ensemble cependant, ce sont la géographie et l'économie nationale qui révéleraient le moins de lacunes. On pense que la radio, la presse, le cinéma remettent en mémoire les connaissances scolaires ou même les complètent. Le groupe précité a-t-il moins d'affinités ou de temps pour recourir à ces sources d'instruction ? c'est possible.

Les cours post-scolaires sont d'une évidente efficacité. Les résultats des examens le prouvent indubitablement. Les statistiques montrent que les épreuves orales aussi bien que les écrites sont nettement affrontées avec plus de succès par les recrues qui ont suivi ces cours. Cela peut signifier aussi que l'âge joue un rôle déterminant pour l'assimilation des connaissances civiques et certainement pour l'intérêt qu'elles présentent.

W. G.

Exposition scolaire permanente

L'Exposition scolaire permanente continue de compléter ses collections d'ouvrages, en pédagogie, psychologie, en littérature contemporaine. De plus, elle s'attache particulièrement à la constitution d'une série d'éditions photographiques. Rappelons également qu'elle a acquis un appareil de projection et un nombre assez considérable de diapos 5 × 5 dont nos collègues trouveront la liste dans le bulletin du DIP du 13 juin (1960, No 4).

Nous signalons aujourd'hui, dans nos boxes, l'exposition d'ouvrages et de matériel didactique des éditions Delachaux & Niestlé, ainsi qu'une présentation des éditions Labor et Fides.

Les habitués de l'Exposition scolaire permanente prendront intérêt à la visite de notre stand. Et ce sera l'occasion, pour ceux qui n'ont jamais pris contact avec l'ESP (bâtiment du gymnase, quatrième étage, mercredi 14-17 heures et jeudi 16-18 heures) de faire connaissance de notre collègue M. Marcel Renaud, notre dévoué bibliothécaire.

Le Comité.

Bienvenue

à M. Ulrich Studer, instituteur à Môtiers, qui vient d'être reçu membre actif de la Section du Val-de-Travers !

W. G.

Anniversaire

M. Charles Schleppy, instituteur au Locle, vient d'achever un quart de siècle d'activité scolaire. Après avoir enseigné quelques années aux Calames, il fut appelé à diriger la classe à tous ordres du sympathique hameau du Crozot. Avec une conscience et une volonté admirables, cet instituteur qui vise constamment à la perfection, obtient des résultats remarquables : cahiers impeccables, instruction solide et précise.

Le 8 juillet, M. W. Jeanneret, inspecteur, M. Bütikofer, directeur, le président de la commission scolaire et M. Ch. Favre, président de la Société pédagogique loclaise ont présenté leurs félicitations et leurs vœux à notre collègue.

M. Schleppy a toujours porté un grand intérêt aux travaux de la SPN et lui reste fidèle. A notre tour, nous lui souhaitons très cordialement une fin de carrière féconde et paisible.

W. G.

JURA BERNOIS

Premières fiches de français

Le résultat de la vente des fiches d'arithmétique [1], éditées depuis quatre ans par la Commission jurassienne des moyens d'enseignement, atteste éloquemment l'intérêt qu'elle ont suscité dans nos classes primaires.

On le sait, les fiches constituent le complément utile, sinon indispensable, du livre ; en outre, elles permettent des exercices adaptés au rythme de travail de n'importe quel enfant.

Soucieuse de mettre à la disposition du corps enseignant non seulement des manuels renouvelés, mais des moyens d'enseignement adaptés aux méthodes actuelles, la Commission jurasienne vient de publier une première série de fiches de français à l'intention du degré inférieur. Imprimées sur mi-carton, de format normal A 5, ces fiches se présentent ainsi :

2001 - 2132 Orthographe d'usage.
2101 - 2120 Elocution et préparation à la rédaction.
2201 - 2220 Familles de mots.
2301 - 2332 Vocabulaire. Formation des premières phrases.
2401 - 2448 Grammaire élémentaire.

Ces fiches, que l'on peut obtenir dès aujourd'hui à la Librairie de l'Etat, à Berne, sont destinées avant tout à la deuxième année scolaire. Nous pensons néanmoins que de nombreux élèves de troisième année en tireront un profit certain.

Une analyse détaillée du contenu de ces 152 fiches serait assurément fastidieuse ; au demeurant, nos collègues du premier degré en apprécieront mieux que nous la réelle valeur pédagogique.

P.H.

[1] Arithmétique, 4e année, 120 fiches.
Arithmétique, 7e année, 30 fiches.
Arithmétique, 8e année, 36 fiches.
Arithmétique, 9e année, 48 fiches.

Géométrie, 7e année, 24 fiches.
Géométrie, 8e année, 30 fiches.
Géométrie, 9e année, 30 fiches.
Arithmétique et géométrie à l'école complémentaire, 60 fiches.
Librairie de l'Etat, Berne.

A l'Ecole normale des instituteurs — cours de vacances

Parmi les 21 cours organisés cette année par la très active Société bernoise de travail manuel et de réforme scolaire figurait un cours de perfectionnement en langue française. Celui-ci a eu lieu à l'Ecole normale des instituteurs, où 21 collègues de l'ancien canton ont été les hôtes de Mme et M. Guéniat du 8 au 13 août.

L'enseignement, donné par MM. Jean-Marie Mœckli et Jean Michel, maîtres à l'école cantonale, a consisté essentiellement en des exercices pratiques de conversation, en l'étude de quelques problèmes de grammaire et de quelques textes français d'auteurs contemporains, l'expression orale alternant avec l'expression écrite. La méthodologie du français eut également sa place dans l'horaire.

En outre, les participants ont été mis au courant par M. Guéniat de l'organisation générale des études à l'Ecole normale ; ils ont visité l'établissement, s'intéressant vivement aux moyens d'enseignement introduits ces dernières années. Le directeur de l'Ecole normale les a conduits un après-midi en Haute-Ajoie et, après une visite aux grottes de Réclère et au signal de Roche d'Or, il les a initiés aux conditions hydrologiques de cette partie du pays et au problème de la rivière souterraine.

MM. Mœckli et Michel ont révélé à leurs « étudiants » les particularités architecturales de Porrentruy, les richesses de l'ancienne bibliothèque des Jésuites ; au cours d'une excursion d'une journée, ils leur ont montré certains aspects du Jura : Franches-Montagnes, industrie horlogère de la vallée de Tavannes, etc.

La plupart de ces messieurs prenaient contact pour la première fois avec notre pays, avouant franchement leur étonnement et se promettant d'y conduire leurs classes en excursion.

Le cours a reçu la visite de M. Berberat, inspecteur, et de M. K. Wyss, ancien secrétaire de la SIB. Ce dernier, au cours du dîner de clôture, s'est plu à remercier tous ceux qui avaient contribué à la parfaite réussite de ce stage, tout en regrettant que les jeunes collègues y aient été plutôt rares.

L'un des participants, s'exprimant courageusement en français, a su trouver d'aimables paroles pour remercier Mme et M. Guéniat de leur généreuse hospitalité, et MM. Mœckli et Michel de leur dévouement et de leur enseignement fructueux.

XX.

Divers

Société suisse de préhistoire

Les 2 et 3 octobre, la Société suisse de préhistoire organise à Zurich (Grand auditoire de l'Université) un cours sur le thème : Le paléolithique et le mésolithique en Suisse.

Le cours comprend sept conférences sur : Géologie et climatologie — Histoire du paysage — La faune — Le développement de l'humanité — Le paléolithique ancien et récent — Le mésolithique.

Une visite de la section préhistorique du Musée national est prévue.

Renseignements et inscriptions : Bureau de la Société suisse de préhistoire, Rheinsprung, 20, Bâle.

C'EST LE MOMENT DE PREPARER UN COMPOST DE TOURBE

Si vous saviez, chers amateurs de jardinage, à quel point je suis content de mon compost de tourbe cette année, on en trouverait bientôt dans chaque jardin ! Après toutes les violentes pluies que nous avons eues, j'ai facilement pu me rendre compte que, partout où j'avais eu soin de mettre de ce compost, le sol n'était pas embourbé et les plantes spécialement vigoureuses et belles. C'est pourquoi je ne manquerai pas de refaire du compost selon ma méthode éprouvée :

— Prendre de la bonne tourbe, de la Flora par exemple. Bien l'émietter, l'humidifier le jour avant de préparer le compost et la travailler avec une fourche recourbée.

— Mélanger à la pelle 3-5 kg de Composto Lonza par balle de tourbe. Ajouter en même temps un peu de vieux compost ou de bonne terre de jardin pour inoculer des micro-organismes.

— Ensuite préparer un tas d'environ 1 m 20 de largeur et 1 m de hauteur, qu'on recouvrira d'une mince couche de terre et qu'on battra légèrement.

— Après 4 semaines environ, retravailler à fond le tas dans le sens de la longueur. D'ici le printemps prochain, le compost sera prêt à l'emploi. Une balle de tourbe donne environ ½ mètre cube de compost de tourbe, quantité suffisante pour un are (100 m²) de jardin. Essayez, cela en vaut bien la peine !

Votre ami Dujardin.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES
Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE
Restaurant D.S.R., place de la Gare

VARIÉTÉ

En course

Dès que juin paraît au calendrier, un grand remue-ménage, précurseur de vacances, se fait dans les écoles : on parle de la course annuelle, joie des enfants, tranquillité des parents et terreur des maîtres.

C'est-à-dire qu'un beau matin, de très bonne heure, la gent écolière se dirige vers la gare ou le débarcadère, un sac lourd au dos, quelques sous dans la bourse et de la joie plein le cœur. Après s'être un peu bousculés pour avoir une place de choix, les gosses s'entassent dans un wagon ou sur le pont d'un bateau et, leur mouchoir à la main, ils poussent des cris de joie et des exclamations admiratives à propos de tout et de rien.

Puis vient le deuxième acte de la course : la partie pédestre. On forme une colonne de marche pour s'en aller vers le signal de Bougy, les Agites, le Creux de Novel ou le Pont de Nant, ou ailleurs encore. De temps en temps, les petits marcheurs jettent un coup d'œil au paysage, mais plus souvent au sac à provisions. On s'arrête à la première boutique venue pour acheter une inutilité quelconque. Le grand attrait des courses d'école n'est-ce pas, avant tout, de pouvoir manger sans cesse et sans contrôle, et de dépenser si possible tous ses sous ?

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Partie pédagogique

HISTOIRE SOCIALE DU TRAVAIL

par Pierre Jaccard

L'ouvrage que le professeur Pierre Jaccard, président de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, a publié cette année aux Editions Payot à Paris, demande plus et mieux qu'une simple notice bibliographique tant on voudrait convaincre nos lecteurs d'avoir à se le procurer pour le lire, le relire et méditer l'aspect original qu'il donne d'une histoire somme toute assez mal connue parce que, jusqu'à ces dernières années, les manuels scolaires l'ignoraient a peu près complètement. Si le livre du même auteur, **« La Politique de l'emploi et de l'éducation »**, paru en 1957, a suscité dans les milieux les plus divers un intérêt profond et des discussions qui se prolongeront longtemps encore, cette passionnante **« Histoire sociale du Travail »** vient aussi à son heure car elle nous fait prendre nettement conscience des détestables répercussions sociales et économiques qu'ont toujours entraînées les partis pris collectifs discréditant le travail manuel. En effet, loin de n'être qu'une évocation pittoresque et colorée de la peine des hommes au cours des siècles, elle est avant tout surtout une **histoire générale des idées sur le travail.** Certes, elle fait de nombreuses et vivantes allusions à l'histoire des techniques et des sciences, mais c'est pour nous montrer comment les inventions ont retenti sur la pensée des hommes donnant naissance à des conceptions philosophiques et religieuses diverses qui modifient les relations humaines dans le travail. L'auteur s'intéresse moins au développement des civilisations qu'au destin de l'homme dans ces civilisations. S'il s'arrête à ces réalités historiques que sont l'esclavage, le servage, les corporations, la formation du prolétariat, la naissance et le développement du syndicalisme, l'affranchissement moderne des travailleurs, c'est pour connaître mieux l'évolution de l'idée que l'homme se fait de lui-même et de son activité à ces diverses époques.

Il pense et il prouve « qu'il y a invention, découverte, croissance économique et progrès social lorsque le labeur, autant de la main que de l'esprit, est honoré, mais que la ruine est proche lorsque le travailleur est méprisé ». De là les deux grandes synthèses richement alimentées de témoignages convaincants commentés avec conviction, qui constituent presque l'essentiel de tout l'ouvrage. La première : le travail dans le monde antique — à la fois peine et joie comme il le sera toujours — d'abord honoré par toutes les civilisations, puis partout dédaigné, avili, de l'Egypte ancienne, en passant par l'Inde et la Grèce pour aboutir à l'effondrement de la civilisation romaine « causée bien plus par le mépris du travail et des travailleurs inspiré par l'idéologie de l'Inde que par le soulèvement et l'invasion des barbares ».

La deuxième : le travail à l'époque moderne. Après l'échec et la ruine de la civilisation antique, le monde occidental va connaître une longue époque de tâtonnements, d'essais et d'erreurs ; Moyen Age, Renaissance, Réforme, Ancien Régime, Révolution : aucun souverain ne comprit que le travail et l'invention étaient les seuls fondements du bien-être et de la civilisation. Les savants du XVIe siècle remettent en honneur la recherche, l'expérience et la technique, alors que les humanistes restent dans leur tour d'ivoire. Mais c'est les Réformateurs, c'est Calvin surtout qui va donner à la doctrine biblique du travail toute son importance dans la pensée et dans la vie chrétienne, si bien qu'on ne tardera pas à parler de la **dignité du travail.** Certes, il fallut du temps pour que la conception chrétienne du travail pénétrât vraiment le monde occidental et en changeât de façon notable les idées et les mœurs. C'est ainsi que le début du XIXe siècle connut la honteuse exploitation de l'homme par l'homme pire que l'esclavage, le travail des enfants dans les usines dès l'âge de 6 ou 7 ans, les sanglantes répressions des révoltes ouvrières et la sordide misère des classes laborieuses auxquelles la loi interdisait l'association. Que l'Eglise ait pu approuver un tel état de choses, voilà qui nous explique une certaine déchristianisation du peuple travailleur que le christianisme social, apparu vers la fin du siècle, ramène lentement à de meilleurs sentiments parce que, ajoutant ses efforts à ceux de quelques philanthropes, il a fortement contribué aux améliorations sociales : syndicalisme, assurances, instruction obligatoire ont peu à peu transformé l'état d'esprit qui faisait de l'ouvrier un paria de la société.

De nos jours, « la hâte avec laquelle on recherche ces instituteurs, ces maîtres de sciences, ces ingénieurs et ces savants que l'on a tant mésestimés fait penser que nous arrivons à un tournant décisif de l'histoire du monde moderne. L'homme prend une revanche inattendue sur la machine qui l'écrasait. L'humanité, qui a connu tant de tribulations dans sa lutte pour l'existence, se trouve engagée dans une sorte de passage obligé, étroit et périlleux, à l'ouverture d'une économie nouvelle ».

Mais cette histoire sociale du travail ne saurait se résumer ; ce qu'on en dit ici se propose seulement d'en montrer le vivant intérêt. A l'histoire uniquement politique qu'ils ont apprise, les instituteurs ont le devoir d'ajouter, par une étude personnelle, le développement du labeur des hommes et l'évolution de l'idée qu'ils s'en font. L'ouvrage du professeur Jaccard leur apportera ce complément nécessaire à leur culture d'éducateurs du peuple travailleur. A. C.

Bibliographie

Calcul, cours élémentaire, par Ardiot, Wanauld et Budin. Editions Hachette, 1960. 5,80 fr.

Nous ne savons pas exactement ce qu'est le sens du calcul. Mais nous avons remarqué que, mis dans une situation où les faits de la vie suggèrent des problèmes, l'enfant acquiert ce sens mystérieux. Le rôle d'un manuel n'est donc pas d'enseigner des techniques mais de créer des rapprochements avec des situations vivantes.

Ce nouveau manuel est une remarquable application de ce principe. Grâce aux nombreuses illustrations, chaque leçon est clairement introduite. L'usage des couleurs facilite la solution des problèmes. A la fin de chaque mois, une page de problèmes vivants suggèrent aux élèves des recherches et des enquêtes. De tous les manuels parus, c'est vraiment celui qui

peut rendre les plus grands services à nos maîtres de 3e année.

F. B.

Pour une pédagogie de l'étonnement, par Louis Legrand. Editions Delachaux et Niestlé, 1960. 133 p., 4,75 fr.

Nous n'avons guère l'habitude de voir les inspecteurs primaires de notre pays critiquer les directives pédagogiques qu'ils sont chargés de faire respecter. Aussi suivons-nous avec un vif intérêt M. Legrand lorsqu'il se livre à une analyse serrée des tendances de l'école française contemporaine, qui ne diffèrent guère de celle de notre pays.

Un fait lui paraît évident, c'est la place qu'y tient **l'observation.** Dans toutes les disciplines et à tous les âges, on s'efforce de placer l'enfant devant les choses qu'il s'agit d'analyser ou de retenir. Que ce soit en géographie, par l'étude du milieu local, en sciences, par les leçons de choses, ou même en calcul et en français, la leçon doit partir du concret.

Ce principe n'est pas nouveau. Hérité de Cl. Bernard et d'A. Comte, il prétend vouloir donner à la leçon le caractère d'une recherche expérimentale. Mais elle présente avec le travail du savant une différence fondamentale :

« Alors que le savant observe pour comprendre, pour répondre à un besoin d'explication, l'élève, sous la conduite du maître, observe pour observer, indépendamment de toute curiosité spontanée et de toute inquiétude intellectuelle. »

Détachée de sa motivation profonde l'observation conduit à des procédés qui ne diffèrent guère de ceux des scolastiques du moyen âge. Partant de la description, le maître révèle aux yeux émerveillés de son auditoire un monde précieux et caché dont il a seul la clé. Il apporte des connaissances au lieu de former des esprits.

Après un chapitre consacré à « L'explication chez l'enfant », l'auteur précise le sens et la valeur de l'étonnement :

« Avec l'étonnement va naître pour l'esprit une vie intellectuelle authentique... Nous parlons de l'étonnement vrai, celui qui succède à la surprise et où à la pure passivité de l'agression subie se mêle l'activité naissante de la recherche. Ce moment fondamental pour la pensée est celui, tout d'abord, où le monde apparaît dans son altérité radicale : par l'étonnement, nous nous sentons étrangers dans l'univers qui nous enveloppe... L'étonnement, cette faille dans la plénitude du perçu, est douloureusement vécu. »

Face à cette angoisse, le rôle du maître n'est pas d'apporter des explications mais bien de cultiver le besoin d'explication : « Nous pensons que le but de l'enseignement n'est essentiellement ni l'acquisition des connaissances, ni exclusivement l'entraînement à l'objectivité, mais avant tout l'éveil de la curiosité intellectuelle et la culture de cette disposition fondamentale. » L'avènement d'une telle pédagogie dépend donc étroitement de la création d'un milieu scolaire favorable. Elle nécessite l'instauration de rapports nouveaux entre maîtres et élèves : « Le rôle du maître reste capital. S'il ne prépare plus ni ne fait plus de leçons, il éveille l'intérêt, prépare la tâche que chacun exécutera solitaire et répond aux questions qu'on lui pose. »

Le besoin de comprendre et d'expliquer ne peut naître et se cultiver à cet âge que s'il est étroitement lié à l'action. Le danger, nous le connaissons, c'est de sombrer dans l'activisme scolaire. Le but ultime de tout travail doit être l'étonnement et la recherche d'une explication, car l'enfant peut et doit accéder à un exercice spéculatif de l'intelligence : « L'étonnement enfantin naît dans l'action mais, dès cette naissance, il est capable d'une vie intellectuelle autonome, et, par conséquent, d'une culture intellectuelle autonome. »

La valeur d'un ouvrage ne dépend pas de son étendue. Il a suffi à M. Legrand d'une centaine de pages pour faire naître en nous cette inquiétude dans laquelle il voit la source de toute culture. Puisse cette lecture conduire tous les pédagogues à d'utiles réflexions sur la nature et les buts de leur enseignement. F. B.

Nous attirons l'attention de nos collègues sur l'article de Ch. Cornuz annonçant une série de fiches pour l'analyse de textes choisis hors manuels. Qu'on s'inscrive sans tarder en indiquant le nombre de fiches désiré.

NOTRE COUVERTURE

FERNAND LÉGER

Fernand Léger est né en 1881. Fils et petit-fils de paysans normands, il a quitté la terre pour suivre son irrésistible vocation de peintre, mais nul n'est resté plus fidèle à ses modestes origines que cet homme robuste, simple et généreux, que cet artiste doué d'un bon sens qu'il n'a jamais démenti. En 1897 il entre comme apprenti dans un bureau d'architecte à Caen ; en 1900 il vient à Paris. Il subit l'influence de Cézanne, se lie avec Apollinaire, Max Jacob et Blaise Cendrars. Il rencontre Braque et Picasso. En 1901 il participe avec Delauney, Gleize et Metzinger à la première manifestation du cubisme. En 1914, il exécute de nombreux dessins ayant trait à la vie militaire. Nous sommes en pleine guerre et les machines qui sèment la mort et la destruction ont beaucoup d'influence sur sa sensibilité artistique. Alors que Braque, Picasso et Gris choisissent pour thèmes de création les objets de leur vie familière : cartes à jouer, paquets de tabac, journaux, verres à boire, Léger part de préférence d'objets inventés et construits par la civilisation industrielle : sémaphores, roues dentées, bateaux à vapeur, etc.

Un des aspects importants de la peinture de Léger est le fait qu'il se soucie toujours de l'habitat, de l'espace dans lequel se meut la civilisation moderne. Ainsi dans la planche No 17 de la collection des Planches d'Art, intitulée simplement « Nature morte » (collection Rupf à Berne — peinte en 1922) et qui se trouve reproduite en page de couverture, on sent aussi cette préoccupation spatiale, ce cadrage très moderne (pour l'époque en tout cas).

On est ici à la limite entre la peinture figurative et la peinture abstraite. On comprend encore qu'il s'agit d'une plante sur une table, qu'il y a un carnet, des assiettes, une cuiller et une fenêtre avec des nuages ; mais d'autres éléments du tableau sont purement décoratifs, ne peuvent pas être explicités.

Une autre caractéristique de l'œuvre de Léger en général et de cette « Nature morte » en particulier est la netteté extrême des couleurs posées presque toujours sans mélanges apparents. Signalons aussi ce qu'on pourrait appeler la « rondeur » de l'œuvre de Léger. Le cercle, la courbe, une sorte d'« enrobement » qui se retrouve jusque dans les lignes droites, atténue ce que la franchise des couleurs pourrait donner de rigide à l'ensemble. On sent que Léger est un peintre heureux.

Cliché prêté par la Sté des Planches d'Art. Pully.

Analyse de texte

Souvenir d'un beau jour

Comment a-t-elle pu oublier ce jour-là, le laisser s'enfoncer en elle dans la brume grise des autres jours ? Maintenant, les joues chaudes, le front plissé d'attention, elle se souvient de tout : de la rivière, sous de hauts arbres, du sentier envahi de trèfle et de roseaux. Autour des îles chargées de feuillages, l'eau clapotait, luisait par brefs éclats. Des mailles lumineuses dansaient au flanc des barques, sur le visage des hommes penchés. Ils appuyaient au fond de l'eau de longues gaffes, * ramenaient à eux des paquets d'herbes. On avait laissé Minnie bien tranquille, libre de cueillir la fleur et d'observer le saut de la rainette, ** libre de mordre au sureau encore vert, à la mûre déjà rouge, aigrelette. Presque folle de liberté, elle se souvient qu'elle courait tout droit devant elle, en pensant ne pouvoir plus jamais s'arrêter. Puis un insecte lui frôlait les cheveux, filait parmi les tiges sèches et elle voyait à peine ses ailes transparentes ; elle n'osait plus bouger. Oh ! jamais jour ne fut, comme celui-là, brillant, lourd de satisfaction de toutes sortes.

Anne Pollier.

Nouvelles. Guilde du Livre.
Collection La Petite Ourse.

---

* La gaffe est une longue perche avec laquelle on pousse un bateau.

** *Rainette :* grenouille très verte des arbres, plus svelte que sa cousine des marais.

I **Questions :**

1. Qu'est-ce que Minnie a le plus apprécié dans cette belle journée ?
2. A quoi voit-on que la petite fille est encore tout émotionnée au souvenir de cette magnifique journée ?
3. Dis, en quelques mots, dans quel décor s'est déroulé le beau jour.
4. Que faisaient les hommes penchés sur leurs longues gaffes ?
5. Comment apparaissent tous les autres jours à côté de cette journée ?
6. Où penses-tu que Minnie habite ordinairement ?
7. Cite la bonne comparaison faite pour montrer les reflets de l'eau.
8. Quel peut être l'insecte qui a frolé les cheveux de la petite fille ?
9. Pourquoi n'osait-elle plus bouger ? Avait-elle peur ?
10. Après avoir bien relu tout ton morceau, qu'est-ce que tu peux dire que Minnie aimait ?

II **Associations :**

1. Les joues chaudes — Les joues rosées — Les joues ....3....
2. Le sentier envahi de trèfles et de roseaux — Le jardin envahi de racines et d'herbes folles — ....2.... envahi de ....2.... et de ....2....
3. L'eau clapotait — La vague clapotait — ....3.... clapotait.
4. Le flanc des barques — Le flanc de la colline — Le flanc de ....3....
5. Le saut de la rainette — Le saut de la rivière — Le saut de ....3....
6. Un insecte lui frôlait les cheveux — Un bourdon lui frôlait la joue — Un ....2.... lui frôlait ....2....
7. Des ailes transparentes — Des ailes brillantes — Des ailes ....3....

III Recopie soigneusement la phrase que tu aimes le mieux dans ce texte.

VI **Composition :** Raconte aussi ton plus beau jour.

Fiches individuelles de lecture

S'il fallait une raison de plus pour nous pousser à intensifier l'étude de notre langue avec nos enfants, nous la trouverions dans le fait significatif suivant. L'hiver dernier, au cours de la visite d'une de nos plus grandes maisons de mécanique de précision, quelle ne fut pas notre stupéfaction d'entendre un ingénieur déclarer que la branche essentielle pour la formation du futur apprenti mécanicien, c'était le français, et plus spécialement la grammaire ! On attendait évidemment autre chose de la bouche de cet homme, à notre époque imbue de technique et de chiffres. La SPV, consciente de cette nécessité, a inauguré son premier cours pédagogique avec l'étude de la lecture et de la composition. Le manuel de dictées refondu de M. P. Aubert, inspecteur lausannois sera aussi d'un précieux secours. Parallèlement à la publication des fiches de nos collègues d'Ouchy, nous nous proposons d'apporter également notre modeste contribution à cet effort.

L'expérience sera tentée et poursuivie bien entendu — si elle trouve un écho — de publier chaque mois, dans l'Educateur, un texte de lecture fouillée, texte ne figurant pas dans les manuels en usage. **Il sera fait de cette fiche un tirage à part et chacun pourra en obtenir un exemplaire par élève. Le prix de la fiche est de 5 ct. Les commandes sont à adresser par simple carte postale à M. L. Morier-Genoud, Guilde de documentation SPR, Veytaux-Montreux.**

Ajoutons que ces fiches sont préparées par un groupe d'instituteurs de la section de Lausanne et qu'elles sont expérimentées dans leur propre classe avant d'être diffusées. Si elles sont d'une grande utilité dans des écoles à plusieurs degrés, où l'élève peut immédiatement travailler seul, elles sont également très appréciées dans les classes à une division, où l'enfant a aussi besoin de faire individuellement un premier effort avant la mise en commun du travail, et la leçon, les explications du maître.

Certaines fiches s'adresseront aux élèves du degré moyen, d'autres à ceux du degré supérieur et d'autres enfin, plus spécialement aux primaires supérieures.

Nous espérons enfin que d'autres groupes du canton de Vaud, qui se sont formés à la suite du cours de Crêt-Bérard contribueront à cette entreprise en y apportant le fruit de leur travail. *Ch. Cornuz.*

Problèmes pour le degré inférieur

FICHE No 1

1. Jules doit faire 90 pas pour aller de la maison à l'école. Son ami Henri doit en faire 55. Combien Jules fait-il de pas de plus ?

2. Papa a dans son portemonnaie 2 billets de 20 francs, 3 billets de 10 francs et 5 pièces de 5 francs. Combien a-t-il de francs en tout ?

3. Un carabe doré a parcouru 72 cm. en 9 secondes. Combien a-t-il fait de cm. par seconde ?

4. Maman a acheté 4 m. de drap à 10 francs le mètre et 6 m. d'étoffe à 7 francs le mètre. Combien doit-elle payer en tout ?

FICHE No 2

1. Un ouvrier a fait 22 journées en mars, 24 journées en avril et 26 en mai. Combien a-t-il fait de journées en tout ?

2. Un troupeau compte 64 moutons. On en vend 26, puis 19. Combien en reste-t-il ?

3. Un chapeau coûte 9 francs. Combien coûteraient 7 chapeaux ?

4. Un marchand a vendu un gilet de 12 francs, un manteau de 55 francs et un pantalon. Il a reçu en paiement 90 francs. Combien coûtait le pantalon ?

FICHE No 3

1. Un paysan porte à la laiterie 28 l. de lait lundi, 25 l. mardi et 34 l. mercredi. Combien a-t-il porté de litres pendant ces trois jours ?

2. Une marchande a acheté 90 œufs. Elle en revend 36, puis 48. Combien lui en reste-t-il ?

3. Un ouvrier dépense 8 francs par jour. Combien dépense-t-il par semaine ?

4. 9 enfants doivent se partager 72 noix. Combien chaque enfant en aura-t-il ?

FICHE No 4

1. Combien coûte une chaise si 8 chaises coûtent 72 francs ?

2. Une lingère a fait 27 chemises en décembre, 36 en janvier et 29 en mars. Combien a-t-elle fait de chemises pendant ces trois mois ?

3. Mon grand-père a 72 ans. Mon père a 24 ans de moins. Quel âge a mon père ?

4. Un marchand a vendu sur le marché 5 paniers à 9 francs pièce, 6 paniers à 6 francs pièce et une corbeille de 17 francs. Combien a-t-il gagné en tout ?

FICHE No 5

1. Dans un tonneau, il y avait 81 litres de vin. On en a vendu 18 litres, puis 27 litres. Combien reste-t-il de litres dans le tonneau ?

2. On a payé 42 francs pour 7 arbres. Combien coûte chaque arbre ?

3. Combien coûtent 8 paires de souliers à 8 francs la paire et 7 paires de pantoufles à 4 francs la paire ?

4. Dans un bâtiment d'école, il y a trois classes. La première a 38 élèves, la seconde 29, et la troisième 26. Combien y a-t-il d'élèves en tout ?

FICHE No 6

1. Deux classes font ensemble une course. La première compte 24 garçons et 19 filles, la seconde compte 27 garçons et 24 filles. Combien d'élèves ont fait la course ?

2. Il y a 98 albums à dessin dans une pile. On en distribue un à chaque élève d'une classe de 39 élèves. Combien reste-t-il d'albums ?

3. Léon a cueilli 10 noisettes, Jean en a cueilli 15, Rose 8 et Marie 7. Ils les partagent ensuite également entre les quatre. Combien chacun a-t-il de noisettes ?

4. Une fenêtre a 6 carreaux. Combien y a-t-il de carreaux dans 9 fenêtres semblables ?

FICHE No 7

1. Sur le champ de foire, il y a 7 chevaux, 35 vaches, 9 bœufs, 16 moutons et 24 chèvres. Combien cela fait-il d'animaux en tout ?

2. Un berger avait 71 moutons. Il en vend 25, puis 14. Combien lui reste-t-il de moutons ?

3. Combien y a-t-il de douzaines d'œufs dans 60 œufs ?

4. Une demoiselle de magasin a vendu 7 m d'étoffe à 8 francs le mètre et 8 m de toile à 4 francs le mètre. Combien devra-t-elle rendre à l'acheteuse qui lui a donné un billet de 100 francs ?

FICHE No 8

1. Une classe a reçu une provision de 100 crayons. Il en reste 24 à la fin de l'année. Combien en a-t-on distribué ?

2. Le chapelier a vendu 6 chapeaux de paille à 12 francs pièce et 4 chapeaux de feutre à 20 francs chacun. Combien a-t-il gagné en tout ?

3. Pour transporter des écoliers allant en course, on a utilisé trois voitures de tramways. La première contient 34 enfants, la seconde 35 et la troisième 26. Combien cela fait-il d'écoliers en tout ?

4. Si un costume d'été de garçonnet coûte 10 francs, combien pourrait-on acheter de costumes pareils avec 60 francs ?

Aux membres de la SPR

NOUVEAU ! **Sur demande, conditions de paiement sociales sans risque pour vous.** Lors de votre achat, prière de présenter votre carte de membre. Aucun rabais ne pourra être accordé ultérieurement.

Les nouveaux avantages Pfister si appréciés: Service-entretien gratuit. Remboursement du billet CFF ou **plein d'essence gratuit** pour tout achat dès Fr. 500.—. 10 ans de garantie contractuelle.

Livraison franco domicile.

5% de rabais chez

Les modèles les plus récents !

Lausanne, Genève, Neuchâtel, Delémont, Zurich, Bâle, Berne, St-Gall, Bellinzone, Lugano, Zoug, Winterthour, Lucerne, Coire, fabrique-exposition et ateliers à Suhr près Aarau.

600 chambres-modèles. Une sélection dans tous les styles et toutes les gammes de prix vous permet de réaliser tous vos souhaits.

Le plus beau choix et les plus grands avantages:

Pfister ameublements S.A.

Il n'est jamais trop tôt – mais souvent trop tard pour s'assurer

Winterthur Accidents

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles
et de responsabilité professionnelle

Sièges Bigla pour auditoires et pour disposition en rangées; meubles Bigla pour écoles. Anatomiquement corrects, robustes et indestructibles.

Demandez documentation, devis et échantillons à

Bigler, Spichiger & Cie SA Biglen/Berne
Tél. (031) 68 62 21

Bibliothèque Nationale Suisse
Berne

J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX